

Le service public que nous aimons

Le 10 février, à l'appel de la FSU, de nombreux acteurs de l'Éducation nationale se sont rassemblés dans la grève pour protester contre les suppressions de postes qui empêchent le service public d'accomplir ses missions.

Comment peut-on croire, comme certains de droite ultra ou extrême et de gauche « moderne » le disent, que les suppressions de postes massives (66 400 depuis le début du quinquennat, soit 8% des effectifs, plus de 1500 dans notre académie !) ne participent pas du projet cohérent mis en œuvre par la droite au gouvernement ? Elles prennent au contraire tout leur sens si on les rapproche des projets d'établissements autonomes (que sont les ECLAIR), qui permettent au chef d'établissement de recruter lui même les enseignants, et de la réforme de la formation des maîtres, qui casse le cadre national de la formation et différencie les parcours. À l'horizon, un système scolaire dual profondément inégalitaire :

certains établissements pourront se payer des enseignants formés ; d'autres devront se contenter d'engager des jeunes précaires et sans formation.

Nous ne pouvons pas défendre l'école pour tous sans nous battre, tous ensemble, contre les suppressions de postes. L'ambition d'une éducation de qualité passe par la revendication d'un service public national, assurant l'égalité d'accès aux savoirs sur tout le territoire et d'enseignants formés, disposant du temps et de la liberté d'esprit nécessaire à l'exercice de leur métier, sous statut de la fonction publique.

Nous nous battons contre l'école inégalitaire que construit la droite. Mais pour gagner, nous avons besoin d'un projet à la fois ambitieux et rassembleur : celui d'une école de la réussite pour tous. On ne change pas

l'école avec des slogans mais dans le débat permanent et l'action unitaire. Le succès des actions du 19 mars (600 manifestants à Mulhouse et 1000 à Strasbourg) avec l'idée que la défense du service public est l'affaire de tous, souligne que loin des manœuvres politiciennes mortifères visant à la promotion de la « bête et de la bêtise », les personnels et les citoyens se mobilisent sur des revendications émancipatrices et pour une relance du service public d'éducation. La richesse des propositions de la FSU réside dans leur cohérence : défense acharnée des missions et du statut des personnels dans le Service public, mais aussi ambition de faire du service public renoué, la clef de l'avenir pour la réussite de tous les jeunes.

Joseph SIMEONI



Non à la casse de l'Éducation nationale : très belle manifestation à Mulhouse le 19 mars 2011

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

N°58

Mars 2011

Trimestriel
Le numéro : 0,5 €

Directeur de la publication :
 Jean-Michel VAILLANT
 Imprimé par nos soins
 N° de CPPAP : 0709 S 06943
 ISSN : 1774-0096

SOMMAIRE

1. Éditorial
2. IUFM d'Alsace
3. Le sport : un luxe ou un droit pour tous ?
4. Radioscopie des fractures scolaires alsaciennes
5. Suite article précédent
6. Démantèlement de l'éducation prioritaire
7. Deux lois pour le prix d'une, ou le grand bond en arrière
8. Brèves
9. Déclaration de la FSU au CAEN du 10/2/2011

IUFM d'Alsace

Où va la formation des maîtres dans l'académie de Strasbourg ?

La première année de mise en place de la réforme de la mastérisation de la formation des maîtres n'est pas encore terminée. Le Président de la République annonce en janvier, moins de six mois après le début de cette réforme, la remise en chantier des éléments de formation. Le recteur de



L'Académie de Strasbourg informe au cours de la séance de mars du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de la mise en place d'un groupe de travail et d'impulsion (GTI) visant à adapter la réforme de la formation des enseignants, de l'impulsion de licences professionnelles et de la redéfinition des maquettes de masters pour les métiers de l'enseignement. Autant d'annonces et d'informations qui surprennent puisque les syndicats d'enseignants ne sont associés à aucune réflexion sur ces thèmes.

La mastérisation à l'IUFM d'Alsace se produit a priori dans des conditions positives : conseil d'école et direction d'IUFM favorables, aucune concurrence entre les deux universités (UDS à Strasbourg et UHA à Mulhouse), accord avec le rectorat et les IA pour les stages, reconnaissance de l'IUFM pour porter les cinq spécialités de masters pour préparer aux métiers de PE, de PLP, de CPE et d'autres métiers de l'éducatif, de professeur de génie industriel ou mécanique (cohabilité avec l'UHA), ou pour élèves en handicap ou en difficultés d'apprentissages.

Mais des difficultés apparaissent. L'IUFM a dû digérer en deux ans la fusion des trois universités, son intégration à la nouvelle université de Strasbourg (UDS) et la mastérisation. Les autres masters (second degré) sont portés par des facultés disciplinaires, dont certaines (philosophie) ont coupé les ponts avec l'IUFM. Beaucoup de professeurs stagiaires, notamment dans le second degré, expriment une grande souffrance. La baisse importante des effectifs d'étudiants et du nombre de postes au concours entraînent la fragilisation des quatre sites : Guebwiller fermé, Colmar et Sélestat moins fréquentés, travaux d'extension du site de Strasbourg stoppés. La restructuration de services (administratifs, informatiques... parfois rattachés aux services centraux de l'université), entraînent des tensions. Les services des formateurs connaissent des tensions de sur/sous-services suivant les disciplines.

A l'IUFM, sans laboratoire de recherche propre, où 50% des enseignants sont de statut second degré contre 15% dans l'ensemble de l'université, l'encadrement des mémoires de master et des séminaires de recherche est problématique et le niveau d'exigence de la recherche ne semble pas à la hauteur des autres masters. La faculté des sciences de l'éducation, son laboratoire de recherche et l'IUFM essaient de se rapprocher au sein du collegium éducation et formation. Mais les tentatives de l'IUFM de lancer une équipe de recherche (projet de jeune équipe ou de structure fédérative de recherche) n'aboutissent pas, du fait des réticences du Ministère.

Pour l'année prochaine des inquiétudes subsistent sur le renouvellement des postes pour les disciplines en besoin et sur la reconnaissance du projet de licence polyvalente enseignement portée par l'IUFM, concurrencé par de nouveaux projets de licences pluridisciplinaires portés par d'autres composantes. Souhaite-t-on limiter la composante IUFM aux deux années des masters métiers de l'enseignement avec des effectifs en voie de diminution ? Peut-on poursuivre un calendrier insensé avec une mastérisation menée à la hussarde, et proposer une nouvelle maquette de master pour le plan quinquennal 2013-2017 alors que la première mise en place des masters n'est pas terminée et évaluée ? Va-t-on vers un affaiblissement de la filière de formation aux métiers de l'enseignement ?



**L'école
 en Europe**

Politiques néolibérales
 et résistances collectives

sous la direction
 de Ken Jones

Préface de Christian Laval



LA DISPUTE
 L'enjeuscolaire

L'Institut de Recherches de la FSU a participé à la traduction de cet ouvrage qui sortira en librairie fin mars.

Il vous le propose à un prix de lancement, jusqu'au 7 avril 2011. 17 € au lieu de 21 € Plus sur : <http://www.institut.fsu.fr/>

Richard CABASSUT, SNESUP-FSU
Secrétaire de la section IUFM d'Alsace

Le sport, un luxe ou un droit pour tous ?

Disons le haut et fort : la politique gouvernementale en la matière ne nous convient pas et plombe gravement les efforts qui devraient être mis en œuvre au plus près des populations. La vision libérale l'emporte, le Sport n'étant considéré que comme une activité privée, un loisir à charge des ressources financières individuelles.

Le **Président de la République** avait promis un Budget des Sports à 3 % du budget national. On en est à 20 fois moins ! Ce budget indigent a perdu 40 % de ses moyens depuis 2003 ! Les crédits alloués au Sport pour tous en particulier sont véritablement promis à la disparition avec - 31,6 % !

Le Ministère dissimule son désengagement en faisant appel à « un fond de concours » qui n'est autre que le CNDS qui devra concourir à la réhabilitation des stades pour l'Euro 2016 (150 M€). Autant dire que les autres sports, que le CNDS aidait, risquent bien d'être sacrifiés au bénéfice du football et que le Sport pour tous est voué à n'être financé que par les taxes sur l'audiovisuel, les jeux et paris en ligne. Le sport de haut niveau resserré sur une « filière d'excellence » perd lui aussi 21,3 % de ses crédits.

La suppression de huit CREPS, le nouveau bricolage des Directions Jeunesse et Sport départementales et régionales (RGPP oblige), le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite conduisent à un grave retrait de l'État du point de vue de l'action d'un véritable Service Public du Sport que nous souhaitons.

À l'**Éducation Nationale**, l'Éducation Physique et Sportive et le Sport Scolaire sont également très maltraités : Remplacement d'un seul enseignant d'EPS pour trois départs à la retraite (nous voyons réapparaître des classes sans EPS !), au collège les compétences visées par l'EPS est évacuée du Socle Commun à acquérir, la formation des Maîtres est massacrée, les installations sportives sont notoirement insuffisantes...

L'EPS interroge et travaille le terreau culturel des Activités Physiques et

Sportives et Artistiques pour élaborer des contenus scolaires visant la formation d'individus éduqués culturellement, physiquement et socialement, au delà de l'objectif santé plus couramment souligné.

Pour cela, elle a besoin d'équipements en nombre suffisant et fonctionnellement adaptés : le SNEP-FSU a élaboré depuis quelques années des référentiels d'équipements utilisés avec satisfaction par toutes les parties, avec la mise en commun de l'expertise et des compétences du Conseil Général, des Communes, du Mouvement Sportif et des Enseignants d'EPS comme à Ensisheim.

Les élèves, les familles et les enseignants sont demandeurs depuis longtemps d'horaires d'EPS nettement

620 000 Euros pour l'expérimentation « Cours le matin – Sport l'après midi » concernant 2 élèves sur 1000 seulement ?

Prétendre développer le sport à l'école et dans le même temps supprimer en 5 ans plus de 4000 emplois d'enseignants d'EPS, c'est soit manipuler l'opinion, soit poursuivre le projet non avoué d'une externalisation de l'EPS avec des animateurs moins coûteux et payés par d'autres de surcroît !

Il nous semblait important de rappeler tout cela pour éclairer l'avis du CESER qui apparaît bien timide sur le sujet, je cite : « dans un contexte de contrainte forte pesant sur les dépenses publiques, les moyens attribués au Sport inter-

roge » et je cite encore « ce contexte invite à des articulations et mises en cohérence des initiatives en faveur de la pratique sportive ».

Ne prend-on pas le parti de se contenter de coordonner les bonnes volontés locales qui seraient de toute façon limitées dans leurs ambitions « dans le contexte » ?

La Région n'est-elle pas un partenaire pertinent pour impul-

ser, avec une péréquation des moyens, une politique sportive qui réduise les inégalités sociales et géographiques qui n'échappent à personne ?

Sans remettre en cause la compétence et les capacités d'expertise de l'Antenne Régionale du CNDS et du CROSA, peut-on ramener la solution à une seule question de gouvernance, alors que tout le monde voit bien que l'on bute essentiellement sur la question des moyens ?



Mulhouse le 19 mars 2011 : Angelo, Patrick et Jacques, militants du SNEP dans l'action

revus à la hausse (4 heures/semaine pour tous les niveaux). On pourra alors mieux en mesurer l'impact salutaire sur la santé de nos jeunes...

Pour le **Sport Scolaire**, que penser du refus du Ministère de l'Éducation Nationale d'accorder une augmentation de sa subvention de 2,5 M€ inchangée depuis 20 ans (!) à l'UNSS (un million de licenciés qui ont vu leur licence augmenter de 19 % !), alors que dans le même temps, le CNDS injecte sans garantie éducative équivalente 13 M€ dans le dispositif d'Accompagnement Éducatif et

Radioscopie des fractures scolaires alsaciennes

L'Académie de Strasbourg est une petite académie puisqu'elle n'est composée que de deux départements. Mais cela n'empêche pas le développement en son sein de véritables fractures scolaires. L'excellence des performances scolaires est loin d'être une réalité partagée sur le territoire alsacien.

Des fractures qui persistent et qui s'aggravent

La confrontation d'un certain nombre de données sociales comme l'origine socioprofessionnelle des publics scolaires (l'indicateur statistique utilisé est celui du pourcentage d'élèves issus de la catégorie « ouvriers et sans emploi ») et un certain nombre d'indicateurs scolaires (comme le pourcentage d'élèves orientés vers les secondes générales et technologiques et la « valeur ajoutée » pour les résultats au baccalauréat) permet de dégager deux sortes de fractures.

Tableau 1 : Deux lignes de fractures

	Public (1)				Privé (2)			
	Collèges		Lycées		Collèges		Lycées	
	CSP déf.(3)	vers 2GT(4)	CSP déf.	VA Bac (5)	CSP déf.	vers 2GT	CSP déf.	VA Bac
Bas-Rhin	44,2 %	60,3 %	27,0 %	+ 0,59	7,8 %	82,2 %	16,1 %	+ 3,07
Haut-Rhin	49,7 %	59,2 %	33,0 %	- 1,04	21,0 %	68,3 %	17,0 %	+ 3,22
Académie	46,5 %	59,9 %	29,4 %	- 0,37	15,3 %	74,4 %	16,5 %	+ 3,13

Source : Indicateurs pour le Pilotage des Etablissements du Second degré (MEN, 2009) pour les CSP et l'orientation. Site de « L'Express » pour la VA Bac.

Remarques :

(1) 108 138 élèves dans 141 collèges (85 dans le Bas-Rhin et 56 dans le Haut-Rhin) et 45 lycées (25 dans le Bas-Rhin et 20 dans le Haut-Rhin).

(2) 16 919 élèves dans 20 collèges (9 dans le Bas-Rhin et 11 dans le Haut-Rhin) et 13 lycées (7 dans le Bas-Rhin et 6 dans le Haut-Rhin).

(3) Catégories socioprofessionnelles défavorisées (essentiellement ouvriers dans les indicateurs).

(4) Pourcentage des élèves de troisième orientés vers les secondes générales et technologiques. Le reste est orienté vers les secondes professionnelles ou l'apprentissage.

(5) Valeur ajoutée bac : il s'agit de la différence entre le taux de réussite attendu au bac du lycée en question par rapport à la moyenne académique. La moyenne a été calculée sur la période 2000-2009.

La première fracture est géographique. Il y a depuis de nombreuses années une différence presque structurelle entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin et plus précisément la limite septentrionale du bassin potassique. Le caractère plus « ouvrier » de cette partie du Haut-Rhin qui englobe à la fois l'ancien bassin potassique, l'agglomération mulhousienne, les vallées de la Thur et de la Doller et les zones frontalières méridionales s'explique à la fois par l'ancien héritage industriel et la zone de recrutement des travailleurs frontaliers. Les difficultés chroniques de ces différents bassins d'emplois rejaillissent d'une certaine manière sur les difficultés scolaires de bon nombre d'élèves de collèges et de lycées. La deuxième fracture est culturelle et se lit dans le contraste brutal entre les établissements publics et les établissements privés sous contrat. Les collèges et lycées privés (environ 13,5 % des publics scolaires) se caractérisent avant tout par un faible pourcentage de CSP défavorisées (plus de 12 points d'écart avec le public), une très forte proportion d'élèves orientés vers les secondes générales et technologiques et par une plus forte valeur ajoutée pour le bac. Les pesanteurs sociologiques déterminent en grande partie les parcours scolaires. Cette première analyse doit cependant être affinée.

Un moteur à six vitesses

Quand on croise les données sociologiques (CSP défavorisées) et les données scolaires (orientation après la troisième pour les collèges et valeur ajoutée au bac pour les lycées), on est en présence d'un moteur scolaire à 6 vitesses.

Tableau 2 : 6 catégories d'établissements scolaires

	Collèges		Lycées	
	CSP défavorisées	Orientation vers Secondes générales et technologiques	CSP défavorisées	Valeur ajoutée Bac
Catégorie 1	<30 %	> 69 %	< 30 %	> 2
Public	Kléber/Str,Vendenheim,Espalade/Str,Pfulgriesheim,Truchtersheim, Foch/Str,Freppel/Obernai,V.Hugo/Colmar,Parc/Illkirch, Souffelweyersheim		Pontonniers/Str,Freppel/Obernai,Bartholdi/Colmar, Dumas/Illkirch,Ribeauvillé,Meck/Molsheim, Schuré/Barr,Scheurer-Kestner/Thann	
Privé	Berger,Aquiba,St-Etienne,ND de Sion,Divine Providence/Str, Ste-Ursule/Riedisheim,Jeanne d'Arc/Mulhouse,Don Bosco/Landser, St-Jean/Colmar,Champagnat/IssenheimAssomption, St-André/Colmar,Missions/Haguénau,JeanXXIII/Mulhouse		Gymnase Sturm, Aquiba,St-Etienne/Strasbourg C.Episcopal/Zillisheim,Séminaire Jeunes/Walbourg, Don Bosco/Landser,Jeanne d'Arc/Mulhouse, Ste-Philomène/Haguénau,Doctrine Chrétienne/Str	
Catégorie 2	<30 %	< 59 %	< 30 %	< 0
Public	Brumath,Meck/Molsheim,Gerstheim,Rouffach		Fustel/Str,Kirschleger/Munster,Couffignal,M.Curie/Str Kastler/Guebwiller,C.Sée/Colmar,Deck/Guebwiller, Le Corbusier/Illkirch	

Privé	St-Joseph/Rouffach, Ste-Marie/Ribeauvillé		St-Joseph de Cluny/Mulhouse	
Catégorie 3	< 30 %	> 59 < 69	< 30 %	> 0 < 2
Public	Achenheim, Eschau, Rosheim, Mundolsheim, Eckbolsheim, Marlenheim, Illfurth, Bugatti/Molheim, Fustel/Str, Geispolsheim		Kléber/Str, Yourcenar/Erstein, M. Bloch/Bischheim, Leclerc/Saverne, Schwilgué/Sélestat	
Privé	Séminaire Jeunes/Walbourg, Missions/Blotzheim		Ste Clotilde/Str	
Catégorie 3	> 30 %	> 59 %	> 30 %	> 0
Public	La Wantzenau, Robertsau/Str, Kaysersberg, Riedisheim, Barr, Fortschwihr, Habsheim, Ribeauvillé, Orbey, Wintzenheim, Poincaré/Saverne, Dambach, Roseaux/Illkirch, Châtenois, Pasteur/Str, Weiss/Str, Ingersheim, Kingersheim, Schweighouse, Vauban/Str, Sultz, Lutterbach, Sources/Saverne, Fessenheim, Hégenheim, Foch/Haguenau, Galilée/Lingolsheim, Ottmarsheim, Wissembourg, Europe/Obernai, Buhl, La Walck, Cernay, Hirsingue, M. Alexandre/Lingolsheim, Walch/Thann, Marckolsheim, Pagnol/Wittenheim, Sarre-Union, A. Franck/Illzach, Diemerdingen, Erasme/Str, Schickelé/St-Louis		Haut-Barr/Saverne, Marchal/Molsheim, Koeberlé/Sélestat, Henner/Altkirch, Storck/Guebwiller, Zeller/Bouxwiller, Eiffel/Cernay, Heinrich/Haguenau, Bugatti/Illzach, Stanislas/Wissembourg, Maurois/Bischwiller, Zurcher/Wittelsheim	
Privé	St-Joseph/Matzenheim		Sonnenberg/Carspach	
Catégorie 5	> 30 %	< 59 %	> 30 %	< 0
Public	Wasselonne, Hochfelden, Hoerd, Sierentz, Heiligenstein, Burnhaupt, Brunstatt, Villé, Munster, Dannemarie, Erstein, Rhinau, Masevaux, Ostwald, Altkirch, Mentel/Sélestat, Ensisheim, Pfstatt, Monnet/Str, Marmoutier, Schirmeck, Bouxwiller, Rixheim, Benfeld, Faesch/Thann, Sundhouse, Ried/Bischheim, Wingen, Mertzwiller, Ferrette, Ingwiller, Kléber/Haguenau, St-Amarin, Drusenheim, Village-Neuf, La Broque, Leclerc/Schiltigheim, Woerth, Volgelsheim, Niederbronn, Beatus Rhenanus/Sélestat, Lauterbourg, Seppois, Soufflenheim, Berlioz/Colmar, Sultz-sous-Forêt, Guebwiller, Péguy/Wittelsheim, J. Verne/Illzach, Saut du Lièvre/Bischwiller, Drulingen, Rouget de Lisle/Schiltigheim, Reichshoffen, Joliot-Curie/Wittenheim, Seltz, Bel Air/Mulhouse, Pfeffel/Colmar, Kennedy/Mulhouse		M. Rudloff/Str, L. Weiss/Ste-Marie-aux-Mines, Montaigne/Mulhouse, B. Pascal/Colmar, Pasteur/Str, Mermoz/St-Louis, Imbert/Sarre-Union, Lavoisier/Mulhouse, Cassin/Str	
Privé				
Catégorie 6	> 45 %	< 49 %	> 45 %	< -3
Public	Lamartine/Bischheim, Twinger/Str, Maurois/Bischwiller, Truffaut, Stockfeld, S. Germain, Solignac, Lezay-Marnésia/Str, Villon, Wolf, Bourtzwiller, St-Exupéry, J. Macé/Mulhouse, H. Arp/Str, Molière/Colmar		Lambert, L. Armand, A. Schweitzer/Mulhouse, J. Monnet/Str	
Privé				

Remarques: les établissements sont classés dans chaque catégorie par ordre croissant des catégories socio professionnelles défavorisées. Les collèges et lycées bas-rhinois et haut-rhinois peuvent par conséquent se mélanger. Les établissements privés sous contrat sont en italique.

Ce sont les deux catégories extrêmes qui sont les plus frappantes. La 1^{ère} catégorie qui représente environ 20 % des effectifs se caractérise à la fois par un public scolaire sociologiquement très favorisé et par des pratiques « élitistes ». Les établissements privés sont particulièrement représentés. Les établissements publics sont implantés soit dans les centres bourgeois (Pontonniers, Bartholdi...) ou dans certaines villes moyennes alsaciennes (Obernai, Thann...). La dernière catégorie (environ 9 % des publics scolarisés) est à l'opposé. Les publics scolarisés sont très majoritairement des enfants des catégories sociales défavorisées. L'école n'arrive plus à leur assurer les mêmes chances de réussite scolaire. Le contraste est particulièrement violent dans la ville de Mulhouse où s'opposent deux systèmes scolaires : l'élitisme pour les établissements privés, la relégation pour presque tous les établissements publics. Entre les deux extrêmes se trouve un peloton d'ailleurs lui-même scindé en deux grandes catégories de poids équivalent (les catégories 4 et 5).

Quels remèdes pour réduire les fractures ?

Cette question est fondamentale pour l'avenir du modèle scolaire alsacien. Si la prise de conscience date des années 1980, les politiques scolaires récentes et certains projets ne brillent pas par leur ambition. Pour réduire les fractures scolaires, elles utilisent plutôt la « thérapie du sparadrap ». Notre Ministre tente, avec la complaisance de certains, d'élargir le réseau des (E)CLAIR qui offrent le moins à ceux qui en auraient besoin le plus. On ressortant le projet poussiéreux de « l'école fondamentale » on revient au XX^{ème} siècle. En imposant sans concertation et sans moyens la « contre-réforme » des lycées, on pérennise et aggrave les fractures. En favorisant systématiquement les établissements privés (la dotation des établissements privés a été encore augmentée de plus de 7 % cette année), la majorité alsacienne renforce encore davantage les fractures. C'est un tout autre projet que les syndicats de la FSU veulent promouvoir pour sortir de l'impasse. Dès la maternelle il faut scolariser le plus tôt possible les enfants des milieux les plus défavorisés. L'académie de Strasbourg détient-faut-il le rappeler- le peu enviable record de la sous-scolarisation des 2 ans. C'est une véritable synergie qu'il faut promouvoir par une véritable politique de la ville dans les quartiers défavorisés des trois grandes agglomérations alsaciennes. Ce sont enfin les trois voies (générale, technologique et professionnelle) qu'il faut consolider dans les lycées. L'exemple des performances remarquables accomplies jusqu'à présent en particulier par les lycées polyvalents industriels (Marchal/Molsheim, Haut-Barr/Saverne...) est la meilleure preuve que « les yeux grands ouverts sur le réel » on peut faire le pari de l'intelligence et de la diversité !

Note : l'analyse des fractures scolaires n'a pas pour l'instant intégré les lycées professionnels. Nous le ferons dans une prochaine publication.



Les retraités ont porté leurs revendications devant le CG 67 le 17 mars 2011

Francis FUCHS

Démantèlement de l'éducation prioritaire

L'éducation prioritaire voit arriver un nouveau dispositif : les ÉCLAIR (école, collège, lycée, ambition, innovation, réussite).

Il a été annoncé à la sortie des *États généraux sur la sécurité au printemps 2010* et avait pour but premier d'afficher une réponse aux problèmes de violence. Le fond idéologique prédominant serait que là où il y a de la difficulté scolaire, il y a de la violence. Ce virage se traduit par la mise en place d'un travail en partenariat avec les forces de police et les équipes mobiles de sécurité (EMS)...

Sur le **plan pédagogique**, ce nouveau dispositif n'apporte aucun moyen nouveau ni aucune innovation pour lutter contre la difficulté scolaire. L'autre but de ce dispositif est sur un tout autre terrain : **la dérégulation et la fin d'un programme national, identique pour tous**. Sous le prétexte louable de prendre en compte la réalité du terrain et de s'adapter au public en présence, le dispositif CLAIR permet d'expérimenter **l'autonomie accrue des établissements** avec la possibilité de choisir le contenu d'un certain nombre d'heures d'enseignement et donc d'en finir avec le cadrage national des contenus d'enseignement. Cette autonomie irait jusqu'au recrutement des personnels. Pour obtenir une stabilité de l'équipe, levier incontestable d'un climat propice à l'enseignement et à une amélioration des résultats scolaires, la grande innovation est de laisser de côté le barème pour départager les vœux des enseignants et de le remplacer par un entretien individuel avec le chef d'établissement.

L'ensemble des personnels de l'établissement recevra une lettre de mission pour 5 ans. Si le projet de l'établissement ne lui convient pas, il sera invité à aller ailleurs. Pour celles et ceux qui resteraient 5 ans et répondraient aux attentes du chef d'établissement, une valorisation par une prime ou une priorité dans la carrière. Le procédé est le même que celui des primes pour le recteur ou le chef d'établissement. La responsabilité de la réussite des élèves est reportée sur les équipes; quelque soient les réductions budgétaires, les résultats des élèves dépendraient de la seule qualité des enseignants.

Alors que l'on sait que la stabilité des équipes passe par une amélioration des conditions de travail, avec du temps de formation et de concertation pour faire fonctionner le travail en équipe, **le gouvernement met en avant la performance individuelle des enseignants et la concurrence entre eux**. La nomination au barème permet une neutralité et met à l'abri des pressions locales. Là, la nomination par le chef d'établissement (avec parfois l'avis des parents) met une pression bien trop forte sur les personnels qui ont déjà du mal à travailler dans les conditions actuelles.

Jusqu'à présent le classement en ZEP donnait à priori droit à des moyens supplémentaires. Désormais, le classe-



ment en CLAIR donne le droit d'aller plaider sa cause auprès du recteur, du conseil général ou des collectivités locales. Alors que les critères de classement sont nationaux, le traitement des établissements est laissé à la discrétion des acteurs locaux. Au nom de l'idée que la politique est plus démocratique lorsqu'elle est géographiquement plus proche des usagers, le pouvoir de décision sur les attribu-

tions en moyens d'enseignements, en crédits pédagogiques... sont à la libre appréciation des pouvoirs locaux.

Comment assurer l'égalité entre une académie comme l'Aquitaine, où il y a trois établissements classés CLAIR, l'Alsace où il y en a 6 et l'académie de Lille, où il y en a 28 ?

Selon les endroits, les équipes devront présenter des projets vendeurs, « jolis », là où ailleurs des projets « éducatifs » seront mis en valeur. De plus, quels choix auront réellement les élus locaux qui doivent faire avec leurs moyens sans aucun système de péréquation entre les différents départements ?

L'éducation prioritaire a besoin de stabilité, de projets à long terme ambitieux pédagogiquement, de recul par rapport aux pouvoirs locaux et aux besoins de « rentabilité » rapide. Quelle est cette politique qui, pour ne pas assumer nationalement les choix nécessaires à la réussite de tous les élèves, se défait sur les collectivités territoriales ?

Un rapport de la DGESCO (1) vient de faire un bilan des RAR (2) (qui vont donc devenir ÉCLAIR) et pointe ce qui peut être un levier pour réduire significativement les écarts avec les résultats des élèves hors éducation prioritaire. Il identifie le rôle positif des enseignants supplémentaires, du temps de travail en équipe et du temps de formation, d'un climat serein et apaisé et d'un travail en réseau entre les écoles et le collège piloté localement par une administration soutenue et motivée au niveau national.

Pour une fois, le ministre pourrait s'inspirer des rapports de sa propre administration au lieu de prendre les établissements regroupant les milieux populaires pour expérimenter les déréglementations qu'il veut appliquer ensuite à l'ensemble de l'Éducation nationale.

La FSU se bat avec les personnels et exige l'abandon de ce dispositif qui est le laboratoire « in vivo » du démantèlement du Service public et de son remplacement par une école duale, inégale et marchande. La FSU se bat aussi pour une relance de l'éducation prioritaire qui n'est pas à la marge de la crise globale du système éducatif, mais qui en est le cœur souffrant.

Joseph SIMÉONI



1 DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

2 RAR : Réseau ambition réussite

M.REISS..."Multirécidiviste" ?

Deux lois pour le prix d'une... ou le grand bond en arrière

Les deux propositions de loi déposées par 5 députés de l'UMP dont F.REISS, député-maire de Niederbronn (67), déjà porteur de plusieurs projets législatifs de regroupement d'écoles (EPEP, E2P) donne une indication supplémentaire sur les logiques gouvernementales en cours.

La première, déposée dans l'urgence (?) du 15 février 2011 visant à créer **des regroupements scolaires** pourrait être l'occasion de supprimer des écoles primaires situées sur un même territoire : il y a là matière à fermer des écoles et récupérer un grand nombre de postes.

Quelles pourraient être dans ce cadre la place et l'identité de la maternelle ? Les écoles seraient-elles regroupées avec le collège ? Combien d'écoles rurales seraient fermées ? Serait-ce la fin des RPI (*Regroupement Pédagogique Intercommunal*) et des écoles de proximité ? Se pose alors la question de l'école primaire ; dans l'esprit des législateurs, elle passerait sous le contrôle du chef d'établissement. Quel avenir pour le Conseil d'École ? Quel avenir pour les directeurs au sein de cette organisation ? Dans l'exposé des motifs on peut lire :

"... la dispersion des directions et des conseils d'écoles est un frein à la cohérence pédagogique"...

Or depuis que l'école existe, c'est le critère de proximité qui prévaut permettant ainsi le droit à l'éducation pour tous et partout... Quant à la cohérence pédagogique, celle-ci a toujours été garantie non seulement par des programmes nationaux, mais aussi par une formation des enseignants uniforme sur l'ensemble du territoire et un mode de recrutement réglementé et valable pour tous.

"... dans le regroupement scolaire, il n'y aurait qu'un directeur, un conseil de maîtres, un conseil d'école... l'objectif majeur restant l'amélioration des apprentissages..."

En quoi la réduction du nombre de directeurs et des instances pédagogiques décisionnelles favorisera-t-elle l'amélioration des apprentissages de nos élèves ?

Quant à la loi elle-même, elle est composée d'un article unique (bel esprit de synthèse par rapport au 180 pages des propositions de lois précédentes !). Mais par contre elle résout tous les problèmes à grands coups de décrets : **"un décret en Conseil d'état fixe les conditions d'affectation et d'exercice des fonctions des enseignants de ce regroupement..."** Et hop les CAPD du mouvement, le recrutement des enseignants, le statut de fonctionnaire, M. Reiss balaie tout cela d'un revers de manche ! On n'est plus à un détail près !

Quant à la seconde loi visant la création, à titre expérimental, **d'établissements publics du socle commun**, elle concerne à la fois le 1er degré et le collège (1er cycle du second degré).

"En France, le trop grand nombre d'enfants en difficulté à l'entrée de la sixième incite

au rapprochement école-collège pour favoriser la continuité pédagogique et la mutualisation des moyens" Sous prétexte de continuité pédagogique et de mutualisation des moyens, voilà une nouvelle tentative de modification du système scolaire, de son organisation et des statuts.

Ces établissements du socle commun regrouperaient **"... les classes du primaire et du collège ou les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles élémentaires, et le livret personnel de compétences (LPC) serait le continuum pédagogique de 6 à 16 ans"**. Généralisé dans les collèges à la rentrée 2009 sans aucun bilan officiel des expérimentations et sans débat avec la communauté éducative, ce livret pose des questions quant à la pertinence de nombreux items, leur utilité et lisibilité et le mode de validation fait hors de tout cadrage national clairement défini.

Quant aux structures, il n'y aurait plus que deux entités : un 1er degré avec une école primaire allongée (l'école primaire supérieure) et un 2nd degré (le lycée). Le premier répondrait à sa mission égalitaire ; accueillir tous les élèves en leur proposant le socle commun comme horizon de sortie et le second répondrait à sa mission sélective, en accueillant ceux destinés aux études supérieures. Exit "le collège pour tous" ?

Le socle commun interroge sur la finalité de l'enseignement : socle ou culture commune ? L'apprentissage doit-il être un empilement de savoirs et de compétences à valider ou doit-il servir le questionnement, l'innovation et encourager la réflexion qui formeront des citoyens responsables autonomes et libres ? Propose-t-on des groupes d'apprentissage mixtes (hétérogènes) ou par "besoins de compétences" (homogènes) ?

L'autonomie des établissements et un tel découpage dual entraîneraient la transformation profonde du métier, avec la remise en cause des statuts inscrits dans la loi de 1950, la fin de la spécialisation disciplinaire des enseignants du second degré (vers la polyvalence), le possible "décrochage" des collègues en collège de ceux du lycée, une remise en cause du droit de grève (Service Minimum d'Accueil) et une redéfinition des missions et du temps de service.

En quoi les professeurs de langues sont-ils plus aptes que d'autres à intervenir dans le 1er degré ou en quoi ceux du 1er degré seraient-ils plus aptes à faire du soutien, à intervenir en Accompagnement Personnalisé (AP) dans des classes de collège, non pas qu'ils ne s'en sentent pas capables ; ces



heures seraient-elles incluses dans leur service ? Serait-il recrutés pour être payés moins chers que les professeurs de collège ? On peut quand même se le demander. Cela remettrait en cause non seulement les formations initiales mais également continues, mais M. Reiss ne s'embarrasse pas de tous ces détails !

Les attaques contre nos statuts sont récurrentes.

Si ces deux lois devaient voir le jour, ce serait une véritable bombe à retardement imposée à grands renforts de décrets... le grand bond en arrière !

Mais les collectivités locales ainsi que bon nombre d'enseignants y sont déjà opposés ...

Corinne NICOLET-SERRA et Dominique PERRIN, FSU 67

Vous pouvez consulter ces projets de lois sur les sites de la FSU67, du SNES et du SNUipp67/68



Banderole de tête le 19 mars à Strasbourg

Tenez-vous au courant :
rendez-vous sur les sites de la
FSU !

FSU 67 :
<http://sd67.fsu.fr/>

FSU nationale :
<http://www.fsu.fr/>

La FSU vous invite à une conférence-débat de Justice et Libertés

La FSU reste plus que jamais dans le collectif "Justice et Libertés"; en ces temps de brouillage idéologique, où Marine Le Pen essaye de faire croire (avec hélas un certain succès) qu'elle a la fibre sociale et le souci du service public, plus que les crypto FN que sont Guaino, Buisson, Hortefeux et quelques autres, il faut faire tomber les masques. Si la stratégie change, le fonds est le même... Il s'agira de se mobiliser en vue des élections de 2012.

Le collectif vous à une :

Conférence-débat sur le thème :

un travail de mémoire et de connaissance qui tarde à venir en Alsace profonde

**Samedi 02 avril 2011- 14H
CIARUS, 7 rue Finkmatt, Strasbourg**

Intervenants :

Léon STRAUSS, historien, maître de conférences émérite de l'Institut d'étude politique de Strasbourg.

Alfred WAHL, professeur émérite d'histoire contemporaine de l'Université de Metz.

Venez toutes et tous participer à ce nécessaire éclaircissement de l'histoire d'Alsace !

Palmes académiques : retours à l'envoyeur !

En Alsace aussi, on renvoie les palmes académiques... Au niveau national, le mouvement de renvoi des palmes académiques prend de l'ampleur : près de 150 récipiendaires ont déjà rendu cette distinction au Ministre. Cette action n'est pas anodine, car il s'agit de fonctionnaires de l'Éducation Nationale qui se sont pleinement engagés en faveur de l'éducation ; donc elle gêne le ministre et les Inspecteurs d'Académie, faisant savoir que ce n'est pas une breloque pour indiquer ses humeurs... Ce symbole est sans précédent : dans tous les secteurs, à tous les niveaux, tout le monde se révolte contre la destruction de l'Éducation nationale. Que chacun, à la place où il est, contribue de toutes ses forces à s'opposer à cette politique, et le printemps, précoce, sera flamboyant...

En grève dans l'Éducation pour une autre politique éducative

Déclaration des représentants de la FSU expliquant leur refus de siéger (CAEN du 10 février 2011)

Madame le Recteur, Monsieur le Préfet, Monsieur « le Ministre-Président » du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs,

La réunion du CAEN est aujourd'hui percutée par le tempo des personnels qui ne veulent pas renoncer à la défense et à l'amélioration du service public d'éducation. La totalité des représentants de la FSU, du primaire au supérieur, sont aujourd'hui en grève et entendent marquer leur profond désaccord avec la politique nationale et sa déclinaison régionale en refusant de siéger. En effet notre région doit relever de nombreux défis et, hélas, force est de constater que toutes les mesures que vous nous annoncez tant pour le système éducatif que pour le secteur des lycées dont la région a la charge, vont à l'encontre de l'avenir au sujet duquel Bernanos disait qu'il « est quelque chose qui se surmonte. On ne subit pas l'avenir, on le fait ».

Les défis à relever pour le système éducatif sont considérables : faire face à l'échec scolaire persistant, en finir avec les sorties sans qualification du système éducatif de trop nombreux jeunes, assurer la réussite de tous à tous les niveaux, assurer une formation professionnelle des enseignants digne de ce nom. Le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il est possible de faire mieux avec moins. Nul n'ignore que sa politique éducative est conduite par celle de la réduction des dépenses publiques pour diminuer les déficits publics. Nul n'ignore plus aujourd'hui la volonté du gouvernement et de l'UMP de casser le statut de la Fonction Publique d'Etat et d'instaurer dans le service public, via le régime des primes et une politique qu'on dit d'excellence, une logique d'évaluation, de concurrence et de performance que nous refusons.

L'ampleur des réductions de postes dans l'Éducation, avec plus de 16 000 emplois encore supprimés à la prochaine rentrée, alors que 62 000 élèves supplémentaires sont attendus, et les transformations radicales à l'œuvre dans le système éducatif qui instaurent une école de plus en plus ségrégative ne permettront pas de relever ces défis et d'assurer la réussite du plus grand nombre d'élèves. Dans notre académie qui souffre encore plus d'un retard structurel, poursuivre la saignée en supprimant près de 400 postes va priver les élèves dont le nombre augmente, des moyens de réussir et constitue une atteinte au droit à l'éducation



de tous les jeunes, particulièrement de ceux qui vivent les effets de la crise dans les quartiers populaires des grandes villes Alsaciennes.

Monsieur le « Ministre-Président », vous adoptez la même logique. En effet, tant pour les lycées que pour la formation professionnelle, mais aussi pour l'Université de Strasbourg dont les subventions ont baissé de 11% entre 2009 et 2011, le budget proposé par la Région est nettement insuffisant. Seul l'apprentissage surnage. Le point-élève fait du « sur place » depuis 3 ans ! Pour la FSU ces choix témoignent d'une absence d'ambition qui redouble et aggrave celle de notre gouvernement : renoncement éducatif à faire entrer la jeunesse dans la dynamique de la société de la connaissance et à s'attaquer au défi des qualifications. Rappelons à tous que l'Alsace peine à rattraper la moyenne nationale en matière d'accès d'une génération au niveau IV et qu'elle dépense pour les lycéens 78 euros par habitant quand le Languedoc-Roussillon en dépense autour de 120. Ceci explique peut-être cela. Nous avons aussi signifié notre opposition au projet de la Région d'un « Service Public d'Orienta-tion », laissant sur le bord de la route l'ambition d'une école démocratique et « illustrant » une conception d'un service public qui n'en a que le nom. C'est une autre politique, d'autres moyens, une



autre dynamique à tous les niveaux du système éducatif qu'il faut mettre en œuvre.

A Madame le Recteur, à laquelle nous renouvelons nos souhaits de bienvenue dans notre académie, à Monsieur le Préfet aussi, nous nous permettons de rappeler, avec une certaine insistance, la demande du 3 mai 2010 formulée par les instances régionales ou départementales de la FSU, de la CGT, de FO et de SUD, demande renouvelée dans la motion FSU du CAEN du 25 juin 2010 : que la section spécialisée du supérieur du CAEN soit activée, réunisse enfin ses membres et statue sur les restructurations majeures, en cours et à venir, de la recherche et de l'enseignement supérieur en Alsace. Qu'il s'agisse du projet de rattachement et de fusion entre l'UdS et l'UHA, de la constitution du PRES, des conséquences de l'Initiative d'Excellence ou encore des problèmes financiers que rencontrent nos universités dont les budgets sont très contraints, il est urgent que le CAEN se saisisse de toutes ces questions, en débattre et formule des avis. « Les aspects régionaux de la carte des formations supérieures et de la recherche » sont en effet directement impactés.

Si la FSU a appelé tous les personnels de l'éducation à être en grève aujourd'hui, c'est pour dénoncer les suppressions de postes, demander un collectif budgétaire qui permettrait d'assurer la prochaine rentrée scolaire dans de meilleures conditions pour les élèves, exiger un moratoire sur les réformes en cours et l'ouverture de discussions sérieuses (formation des enseignants, lycée, voie professionnelle, dispositif (E)CLAIR, services d'orientation...) et œuvrer à l'amélioration des conditions de travail des personnels malmenés dans leurs missions et notamment les personnels non titulaires confinés dans une insupportable précarité. En grève aujourd'hui pour défendre le service public mis à mal par la politique que vous mettez en œuvre, la FSU porte l'espoir de tous les personnels qui ne veulent pas subir et qui sont mobilisés pour donner au service public d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche, les moyens de construire l'avenir.